

# SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE DES LACS ET DU PAYS DE LANGRES

DEPARTEMENT DE HAUTE-MARNE

## COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 28 Novembre 2005

L'an DEUX MILLE CINQ, le 28 novembre, à 8h30 le **Comité Syndical**, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de réunion de la Cyberbase à LANGRES, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie VOILLEMEN.

**Date de convocation :**

17 novembre 2005

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Effectif statutaire : 23

En exercice : 23

	Avec 2 voix	Avec 1 voix
Présents	2	9
Représentés	3	2
Votants	5	11

**Etaient présents :**

**MM. les Conseillers Généraux :** G. DURANTET (avec pouvoir de B. GENDROT), J.M. VOILLEMEN (avec pouvoir de M. SAULET);

**MM. et Mmes les représentants des Communes et Communautés de Communes :**

Ch. BANFI (avec pouvoir de M. RAMAGET), J.P. BREDELET, P. DZIEGIEL, M. GALLISSOT, D. JANNAUD (avec pouvoir de Ch. GUENE), G. JANNAUD (avec pouvoir de J.F. ROGER), J.P. MONGIN, , A. ROL, N. VALENTI ;

**Membres à titre consultatif :** M. ALZINGRE (O.N.F.);

**Etaient représentés et excusés :**

**MM. les Conseillers Généraux :** B. GENDROT (pouvoir à G. DURANTET), M. SAULET (pouvoir à J.M. VOILLEMEN) ;

**MM et Mmes les représentants des Communes et Communautés de Communes :** M. RAMAGET (pouvoir à Ch. BANFI), J.F. ROGER (pouvoir à G. JANNAUD) ;

**Etaient excusés :** D. BRASSART (Sous-Préfet de LANGRES), L. SIRI (VNF D.D.E. Subdivision Longeau) ;

**Assistaient à la réunion :** G. FERON et L. LAJUS (S.M.A.T.L.P.L).

Monsieur le Président, Jean-Marie VOILLEMEN, ouvre la séance à 8H30.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président procède à l'examen des questions portées à l'ordre du jour.

Le compte-rendu du Comité Syndical du 26 octobre 2005 a été approuvé à l'unanimité.

## DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2006

**Délibération 2005-077**

**Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2006**

- Ayant entendu le rapport d'orientations budgétaires 2006,

Après en avoir débattu, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés,

• a émis un avis favorable à la préparation d'un budget primitif sur les bases des orientations proposées.

Monsieur Banfi informe le comité de sa position par rapport au subventionnement de l'Office de Tourisme par la ville de Langres. Celle-ci tiendra compte de la mise en place de la taxe de séjour par le Syndicat Mixte.

## TABLEAU DU PERSONNEL

**Délibération 2005-078**

**Objet : Tableau du personnel**

Considérant le besoin du Syndicat Mixte d'embaucher un nouvel agent des services techniques,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, a décidé :

➤ d'ouvrir un poste d'agent des services techniques dans le cadre des procédures des contrats aidés (contrat d'avenir ou contrat d'accompagnement à l'emploi) selon les conditions suivantes :

- Horaires : 26 heures de moyenne hebdomadaire.
- Rémunération : Echelle 3 – échelon 1 ; indice brut : 274 ; indice majoré : 276.

➤ de donner mandat au Président pour signer toutes pièces utiles et les conventions nécessaires à l'embauche de cet agent.

## **POLE VINGEANNE**

### **Délibération 2005-079      Objet : Pole Vingeanne : Ligne de trésorerie**

Considérant la nécessité pour le Syndicat Mixte de recourir à une ligne de trésorerie de 2 000 000 d'euros pour la réalisation du Pôle d'hébergement du Lac de la Vingeanne,

Après avoir entendu le rapport sur les différentes offres, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, a décidé :

- de donner mandat au Président pour choisir l'offre la plus avantageuse selon les taux en vigueur sur les marchés financiers à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, entre les propositions suivantes :
  - prolongement du crédit relais ouvert auprès du Crédit Mutuel,
  - ligne de trésorerie indexée sur le T4M avec marge de 0.80 auprès du crédit agricole.

### **Délibération 2005-080      Objet : Pôle Vingeanne : Avenant au contrat de Maîtrise d'œuvre.**

- Considérant l'avis favorable de la commission d'appel d'offres, réuni le 17 novembre 2005 pour examiner le projet d'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés :

- a autorisé le Président à signer l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'un Pôle d'hébergement sur le Lac de Villegusien, portant le montant de rémunération des honoraires de 180 000 € HT à 198 690 € HT,
- a décidé que toutes dépenses afférentes à cette opération seront imputées au programme 002 « Pôle Vingeanne » du budget annexe Services Délégués,
- a autorisé le Président à signer toutes pièces utiles.

## **TOUR DU LAC DE LA VINGEANNE**

### **Délibération 2005-081      Objet : Tour du Lac de la Vingeanne : Avenants**

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés,

- a autorisé le Président à signer l'avenant n°2 au lot n°3 « empiérement et aménagements divers » dont le titulaire est la société DUPONT portant le montant du marché de 44 204.50 € HT (montant après avenant n°1) à 44 964 .50 € HT, soit un avenant d'un montant de 760 € HT.
- a autorisé le Président à signer l'avenant n°1 au lot n°4 « barrière et garde-corps » dont le titulaire est la société DESMOULES portant le montant du marché de 7172 € HT à 7396 € HT, soit un avenant d'un montant de 224 € HT.
- a décidé que toutes dépenses afférentes à cette opération seront imputées au programme n°099 « Tour du Lac de la Vingeanne » du budget principal.
- a autorisé Le Président à signer toutes pièces utiles.

## **CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES**

### **Délibération 2005-082      Objet : contrats d'assurance des risques statutaires**

Le Président a rappelé que le Syndicat Mixte avait, par délibération n°2005-064 du 12 juillet 2005, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Marne de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n°86-552 du 14 mars 1986 ;

Le Président a exposé que le Centre de Gestion avait communiqué au Syndicat Mixte les résultats le concernant.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré a décidé d'accepter la proposition suivante :

Assureur : CACEP / GRAS SAVOYE / CAPAVES

Durée du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 4 mois.

Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :

➤ Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire **4.90 %**

Agents Titulaires ou Stagiaires non affiliés à la CNRACL et des Agents Non Titulaires de droit public :

➤ Tous les risques avec une franchise de 10 jours en maladie ordinaire **1.70 %**

Le Comité Syndical a autorisé le Président ou son représentant à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Le Président a délégué pour résilier (si besoin) le contrat d'assurance statutaire en cours.

## ENCAISSEMENT DE REMBOURSEMENTS

**Délibération 2005-083      Objet : Encaissement de remboursement**

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés :

- a accepté les remboursements GROUPAMA Assurances au titre de remboursement d'honoraires d'avocat pour des montants de :
  - trois chèques de 1130.60 €
  - un chèque de 538.20 €
- a accepté les remboursements France TELECOM au titre de remboursement d'un trop perçu sur règlement pour des montants de :
  - deux chèques de 39.11 €
  - un chèque de 38.33 €
- a autorisé le Trésorier de Langres à procéder à l'encaissement des chèques correspondants.

## DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

**Délibération 2005-084      Objet : Décision Budgétaire Modificative 3 au budget principal**

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, a accepté la décision modificative suivante :

Budget Principal :

- |  |         |
|--|---------|
| - Dépense imprévue d'investissement Art. 020 | - 500 € |
| - Dépense Terrains nus Art.2111 opération 98 | + 500 € |

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Voillemin informe le Comité Syndical de l'arrêt d'activité de location de bateaux de Monsieur MOISSON.

Celui-ci serait vendeur du bâtiment qu'il a réhabilité.

Après débat, le Comité Syndical est favorable à l'étude d'une acquisition afin de doter le Syndicat des locaux qui lui font défaut.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9H30

**Fait à Langres, le  
Le Président,  
Jean-Marie VOILLEMIN**